



SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'AGEL

Fait à AGEL, le 11 avril 2023.

Le maire, Mr Patrick CABROL.

NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2023

TABLE DES MATIERES

Table des matières

LE CADRE GENERAL DU BUDGET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT _____	1
LA SECTION D'EXPLOITATION : _____	3
LA SECTION D'INVESTISSEMENT _____	5
LA GESTION DE LA DETTE _____	7

LE CADRE GENERAL DU BUDGET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article L2313-1 du code général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le service eau & assainissement de la commune d'Agel.

Ce budget est soumis aux instructions budgétaires des services publics industriels et commerciaux. La collectivité a fait le choix de l'assujettir à la TVA.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

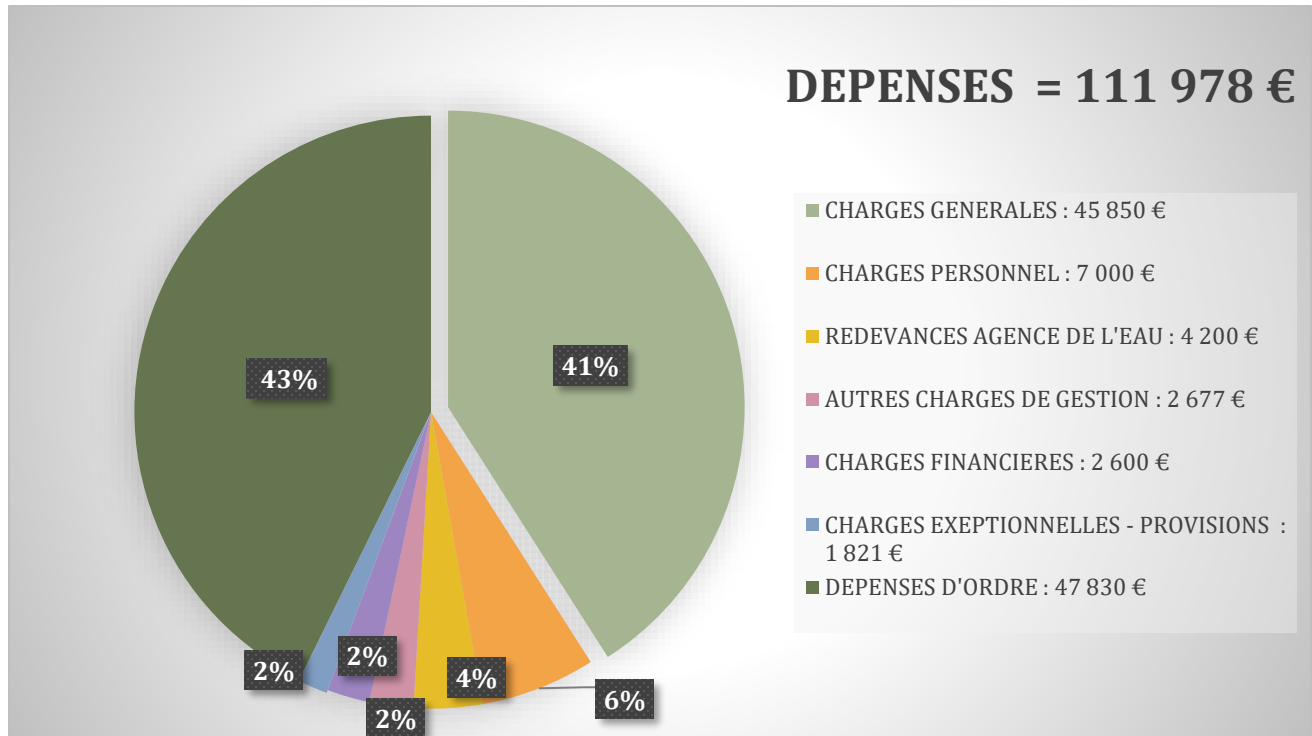
Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du service.

- **La section d'exploitation** regroupe l'ensemble des dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par l'achat de l'eau potable, l'entretien des réseaux, de la filière assainissement et des intérêts d'emprunt à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement à la facturation aux abonnés de leur consommation.
- **La section d'investissement** est quant à elle liées aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (attribuées essentiellement par l'ETAT, L'AGENCE DE L'EAU et le DEPARTEMENT DE L'HERAULT), les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissement.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF :

		Dépenses	Recettes
VOTE de l'exercice 2023	Exploitat°	111 977.76	57 505.12
	Invest.	81 335.11	52 519.50
Reports de l'exercice 2022	Exploitat°	0.00	54 472.64
	Invest.	17 420.27	
Total de l'exercice			
Restes à réaliser			
	Invest.	61 114.12	107 350.00
Résultat cumulé			
		271 847.26	271 847.26

LA SECTION D'EXPLOITATION

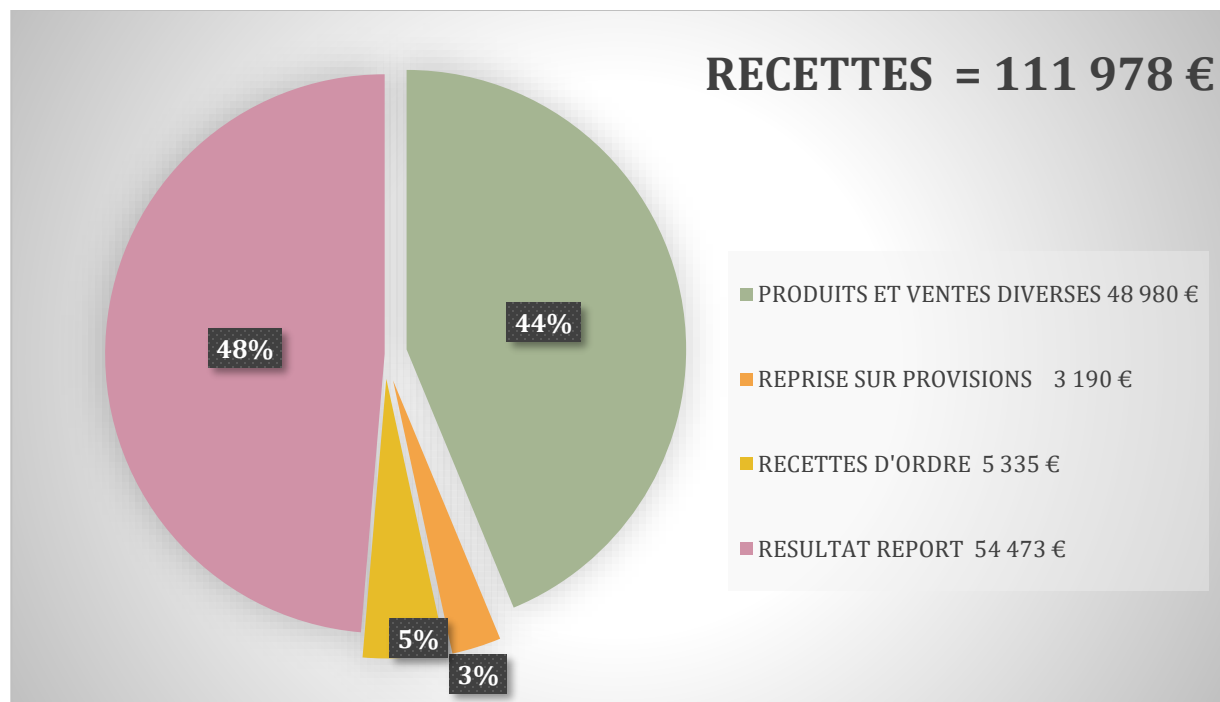


Les dépenses générales :

Les principaux postes sont :

- L'achat de l'eau potable au SIAEP du Minervois ;
- L'entretien de la station d'épuration et des stations de relèvement ;

Les dépenses de personnel : le service reverse une participation au budget de la commune équivalent à 1/12^{ème} des charges salariales relatives aux agents qui gèrent ce service.



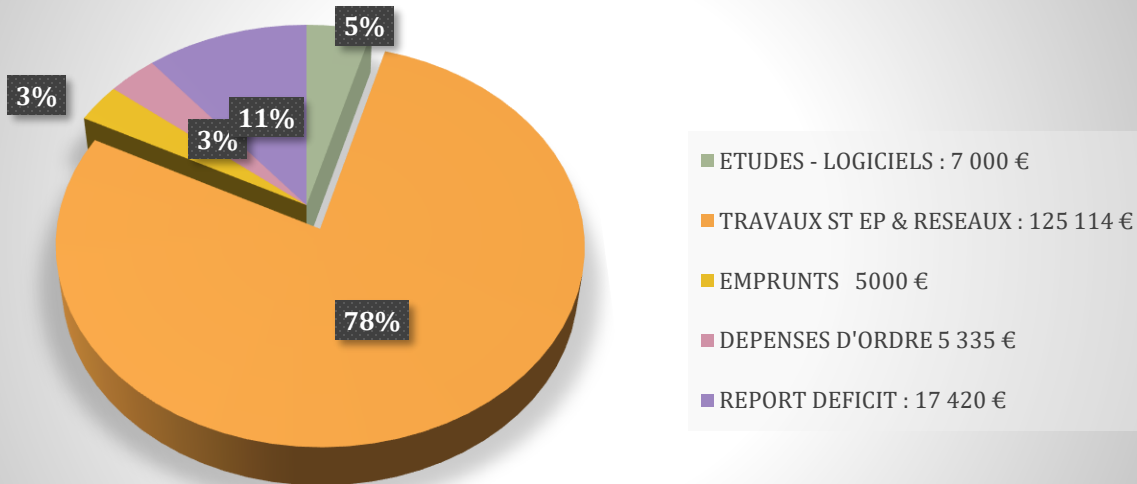
La facturation aux abonnés sur la consommation d'eau potable et le traitement des eaux usées représente la recette principale de ce service.

LA TARIFICATION 2023 s'établit de la manière suivante :

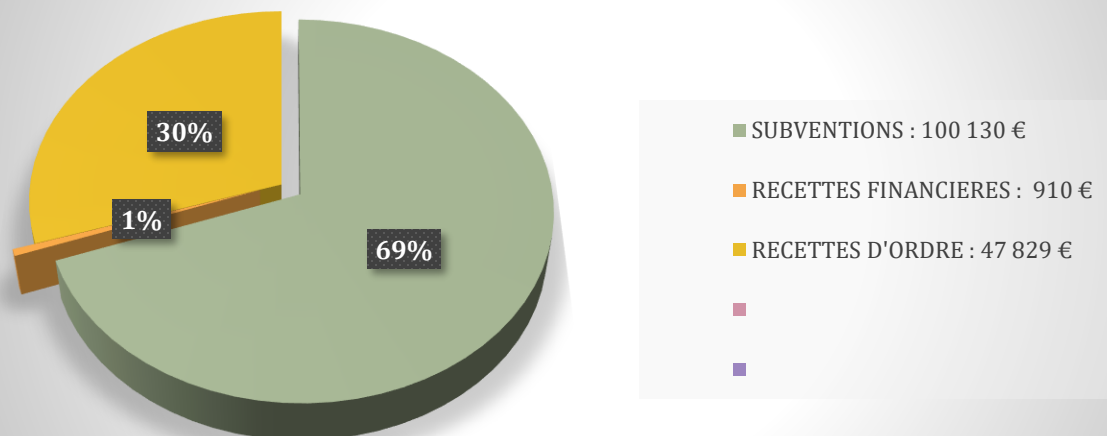
LIGNES TARIFAIRES	PRIX HT €/ M3	FORFAIT HT €/ ANNUEL	VARIATION % N-1	TAUX TVA %
Consommation EAU POTABLE	1.60	-	+10 %	5.50
Redevance ASSAINISSEMENT	1.80	-	+10 %	10
Participation réseau AEP	-	40.71	+ 8 %	5.50
Participation réseau EU	-	34.89	+ 8 %	10
Agence de l'eau redevance pollution domestique	0.28	-	-	5.50
Agence de l'eau redevance modernisation réseaux	0.16	-	-	10

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES = 159 869 €



RECETTES = 159 869 €



Les travaux de mise à niveau de l'actuelle Station d'EPuration d'AGEL sont terminés.

Le plan de financement définitif se présente de la manière suivante :

COMMUNE D'AGEL	PLAN DE FINANCEMENT	DEFINITIF
REALISATION ST EP MISE A NIVEAU		189 804,15 €
FINANCEMENT		189 804,15 €

Article	Description	MT SUBVENTIONNABLE	DEPENSES HT	RECETTES	
2158	TRAVAUX STATION EPURATION		158 924,19 €		
2158	TRAVAUX STATION EPURATION AVENANT 1		1 170,00 €		
2158	GAXIEU MAITRISE D'ŒUVRE		27 350,00 €		
2158	HERAULT INGENIERIE		1 650,00 €		
2158	FRAIS PUBLICATION DEMATERIALISATION MAPA		709,96 €		
131	DEPARTEMENT DE L'HERAULT 17 oct 2022	59 000,00		23 600,00 €	13%
131	DEPARTEMENT DE L'HERAULT 25 mai 2020	111 000,00		44 400,00 €	23%
131	DETR 2022 arrêté 2022-1-229 du 25 mai 22	155 700,00		62 280,00 €	33%
1641	EMPRUNT BANCAIRE			50 000,00 €	26%
	FONDS PROPRE			9 524,15 €	5%
Total			189 804,15 €	189 804,15 €	100%



LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette au 01 janvier 2023 se répartit de la manière suivante :

1 emprunt au Crédit Agricole à taux fixe 3.58 % relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du réseau assainissement de la rive droite qui se terminera en 2026.

1 nouvel emprunt nécessaire au financement des travaux de remise à niveau de la Station d'EPuration a été contracté auprès de la Banque des Territoires. Le capital emprunté s'élève à 50 000 € pour une durée de 25 ans au taux de 2.60 %.

Pour 2023, le montant du remboursement en capital de la dette est de 4 435.53 € ; le montant de remboursement des intérêts de la dette est de 1883.42 €.

Capital restant dû au 01/01/2023 : 59 712.79 €

RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT = 12.11 %